

Intervention parlementaire. Réponse du Conseil-exécutif

N° de l'intervention: 101-2014
Type d'intervention: Interpellation
Motion ayant valeur de directive: ☐
N° d'affaire: 2014.RRGR.497

Déposée le: 27.04.2014

Motion de groupe: Non
Motion de commission: Non
Déposée par: Imboden (Bern, Les Verts) (porte-parole)
Rüfenacht (Biel/Bienne, Les Verts)
Cosignataires: 10

Urgence demandée: Oui
Urgence accordée: Oui 05.06.2014

N° d'ACE: 969/2014 du 13.08.2014
Direction: Direction de la justice, des affaires communales et des affaires ecclésiastiques
Classification: –



Création des places nécessaires pour les gens du voyage

Les manifestations de gens du voyage à Berne et à Nidau/Bienne sont révélatrices d'un problème actuel. Travaux préliminaires, directives de la Confédération et interventions parlementaires n'y ont rien fait : il n'y a toujours pas assez d'aires de séjour et de transit dans le canton de Berne. D'après les mesures prises jusqu'à présent et les dernières déclarations du conseiller d'Etat en charge du dossier, les autorités ne semblent pas avoir bien saisi l'urgence de la situation. Prié d'expliquer pourquoi les travaux n'ont pas avancé, le conseiller d'Etat compétent a déclaré publiquement que dans le canton de Berne la place était limitée, que les terrains étaient rares et chers et que ceux qui s'y prêtaient étaient utilisés pour l'agriculture ou devaient être construits ou encore accueillir des parcs de stationnement.

Il est vrai que le canton de Berne a intégré une fiche de mesures sur les gens du voyage au plan directeur lors des adaptations apportées en 2010, réglant ainsi la planification de nouveaux emplacements au niveau cantonal. La « Stratégie relative au choix des emplacements pour les gens du voyage dans le canton de Berne », élaborée entre-temps et parue en septembre 2013, décrit la procédure et présente les résultats de l'évaluation des sites. Il s'agissait de trouver au moins un emplacement adéquat dans le périmètre de chacune des six conférences régionales. La propriété foncière constituait un critère particulièrement important. L'évaluation a porté prioritairement sur les parcelles appartenant à la Confédération ou au canton. Sont entrées en considération comme aires de transit en Haute-Argovie, dans l'Emmental ainsi que dans l'agglomération

de Bienne, outre des terrains de la Confédération et du canton, des parcelles appartenant à des communes et à des particuliers. En tout, 74 emplacements (parcelles) ont été étudiés dans le cadre du projet-pilote « Aires de transit ». Du point de vue de l'aménagement du territoire, 15 d'entre eux pourraient servir d'aires de transit. Sur l'ensemble du territoire cantonal, 50 parcelles appartenant à la Confédération ou au canton ont par ailleurs été étudiées, et douze d'entre elles ont été jugées adéquates sur le plan de l'aménagement du territoire. Le groupe de travail « Gens du voyage » avait décidé dans un premier temps de ne pas mener plus avant la stratégie.

Dans ce contexte, le Conseil-exécutif est prié de répondre aux questions suivantes :

1. Où en sont les deux projets-pilotes prioritaires selon la « Stratégie relative au choix des emplacements pour les gens du voyage dans le canton de Berne » de septembre 2013, à savoir la création d'une aire de séjour dans la région de Bienne et la réhabilitation de l'aire de transit de Thoun/Allmendigen ?
2. Quand disposera-t-on des bases réglementaires en matière d'aménagement et des moyens financiers nécessaires, et quand ces emplacements devraient-ils ouvrir ?
3. L'évaluation des sites a révélé l'existence de nombreux emplacements adaptés dans le canton de Berne (12 sur les 50 qui ont été évalués). Pour quelles raisons les autres pistes ont-elles été écartées ?
4. Pourquoi n'a-t-il pas été possible de définir un lieu approprié dans le périmètre de chacune des conférences régionales, comme prévu initialement ?
5. Pourquoi le groupe de travail « Gens du voyage » a-t-il décidé de s'en tenir là (il n'a pas contacté les communes concernées p. ex.) et pourquoi a-t-il (entre-temps) suspendu ses travaux alors qu'aucune solution n'avait encore été trouvée ?
6. Le Conseil-exécutif est-il conscient que le manque d'emplacements rend les conditions de vie des Yéniches considérablement plus difficiles et est-il prêt à rechercher rapidement des solutions avec l'ensemble des acteurs et des actrices (organisations yéniches, communes, conférences régionales, etc.) pour remédier à cette situation ?

Motivation de l'urgence :

Malgré les directives de la Confédération et les interventions parlementaires (notamment la motion « Création rapide d'aires de séjour et de transit pour les gens du voyage », dont les chiffres 1 à 3 ont été adoptés sous forme de postulat en 2012), il semble qu'on ne porte pas l'attention nécessaire au dossier. Une réponse rapide est nécessaire pour que la situation soit tirée au clair pour les personnes concernées et le public.

Réponse du Conseil-exécutif

Question 1:

Les deux projets pilotes de Bienne et de Thoun n'en sont actuellement pas au même stade. La procédure relative à la réhabilitation de l'aire de transit (destinée aux gens du voyage suisses) d'Allmendigen a pu avancer. La ville de Thoun a mis au point un projet pour l'exécution des travaux d'assainissement, qu'elle a soumise à l'Office des affaires communales et de

l'organisation du territoire. La demande de subvention doit être traitée d'ici à l'été 2014 afin que l'assainissement puisse être réalisé rapidement.

Pour ce qui est de la création d'une aire de transit (pour les gens du voyage étrangers) dans la région de Bienne, il semblerait, selon les déclarations de la ville, que l'emplacement initialement prévu ne convienne pas à la réalisation d'un tel projet. Les services compétents de la ville de Bienne ont cherché mais n'ont malheureusement pas trouvé un autre emplacement approprié. C'est la raison pour laquelle le projet a dû être mis de côté.

Selon les informations fournies par la ville de Bienne, les expériences négatives avec des gens du voyage étrangers se sont entre-temps multipliées. Depuis environ deux ans, des gens du voyage séjournaient au Marais de Boujean de manière presque ininterrompue, de mai à octobre. En raison des nombreuses réclamations formulées par la population, la ville de Bienne a fermé cette aire. Elle n'est, à l'heure actuelle, plus disposée à offrir une solution à long terme pour les gens du voyage étrangers.

La ville de Bienne a mis l'aire du Marais de Boujean à la disposition des Yéniches suisses pour une durée déterminée, jusqu'à la fin d'août 2014. Il convient d'attendre la fin de cette expérience pour en tirer des conclusions. Il s'agira ensuite d'examiner si cet emplacement peut être mis à la disposition des Yéniches à long terme et s'il doit être garanti à titre d'aire de séjour dans le cadre de l'aménagement du territoire.

Question 2:

S'agissant de l'assainissement de l'aire de Thoune, aucune autre garantie en matière d'aménagement du territoire n'est nécessaire. Le financement a en outre pu être assuré par l'Office des affaires communales et de l'aménagement du territoire et l'Office de la culture. Le dossier va donc pouvoir être traité rapidement et l'assainissement pourra sans doute commencer en automne 2014. L'emplacement de la région de Thoune pourra ainsi certainement être ouvert et mis à la disposition des Yéniches suisses pour la saison 2015.

Pour ce qui est de l'emplacement dans la région de Bienne, voir la réponse à la question 1.

Question 3:

L'évaluation des sites a porté sur 50 emplacements qui remplissaient les critères en matière d'aménagement du territoire. Douze de ces emplacements ont été considérés comme adaptés. Pour ces douze emplacements, il a tout d'abord fallu prendre contact avec les propriétaires fonciers concernés. Dans la plupart des cas, les propriétaires ont indiqué que la parcelle ne pouvait pas être mise à disposition, notamment à cause de contrats de bail à ferme de plusieurs années ou pour des raisons de sécurité. Lorsque les propriétaires ont confirmé que la parcelle concernée pouvait en principe être mise à disposition, des pourparlers ont été engagés avec les communes concernées. A part Thoune, aucune commune n'était disposée à accepter un emplacement pour les gens du voyage sur son territoire; en outre, toutes les communes ont refusé l'édiction d'un plan communal d'affectation pour garantir la réalisation des aires dans le cadre de l'aménagement du territoire.

Question 4:

Le Conseil-exécutif a pris connaissance de la stratégie de septembre 2013 relative au choix des emplacements pour les gens du voyage dans le canton de Berne (ACE 1298/2013) et confirmé que, dans un premier temps, deux projets pilotes seraient réalisés; la mise à disposition d'autres emplacements devrait être étudiée dans un deuxième temps. C'est la raison pour laquelle aucune démarche n'a été entreprise pour les autres emplacements. L'objectif prioritaire de la stratégie approuvée par le Conseil-exécutif, à savoir définir un lieu approprié dans le périmètre de chacune des conférences régionales, reste toutefois d'actualité.

Question 5:

Du fait que le canton dépend de l'accord du propriétaire pour la réalisation d'une aire, des discussions n'ont été engagées avec les communes que lorsque les propriétaires concernés avaient indiqué que des emplacements se trouvant sur le territoire de ces dernières pouvaient être mis à disposition. Le groupe de travail «Gens du voyage» espérait que la réalisation des deux projets pilotes permettrait de faire des expériences positives, ce qui motiverait les communes à accepter une aire de séjour ou de transit sur leur territoire.

Des pourparlers bilatéraux ont été engagés avec les villes de Thoun et de Bienne concernant la réalisation des projets pilotes. Simultanément, la question du financement a dû être réglée avec l'Office de la culture. C'est la raison pour laquelle le groupe de travail «Gens du voyage» n'a pas été convoqué entre septembre 2012 et mai 2014. Ses membres ont toutefois été informés régulièrement des évolutions par courrier électronique.

Question 6:

Le Conseil-exécutif est conscient du fait que de nouvelles aires doivent être mises rapidement à la disposition des gens du voyage. Dès août 2014, une commission du groupe de travail «Gens du voyage» s'occupera de manière intensive de rechercher des solutions à moyen et long termes, en particulier pour les Yéniches suisses. L'Office des affaires communales et de l'organisation du territoire prévoit de garantir à long terme, dans le cadre de l'aménagement du territoire, trois à cinq nouvelles aires de séjour et de transit.

Au Grand Conseil